

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25



Fiche signalétique du 8/2/2024, révision 8

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25
Code commercial: 79717
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
détergent
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
FRA-BER S.R.L.
Via M.Merisi 40-46
24051 Antegnate (BG) - Italy
Tel.+390363905287
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@fra-ber.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG) - Italy, phone: +390363905287
info@fra-ber.it
CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma: 06.6859.3726
CAV Azienda Ospedaliera Università di Foggia, Foggia: 800.183.459
CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" - Napoli: 081.545.3333
CAV Policlinico Umberto I Roma: 06.4997.8000
CAV Policlinico A. Gemelli Roma: 06.305.4343
CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica - Firenze: 055.794.7819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica - Pavia: 0382.24.444
CAV Ospedale Niguarda - Milano: 02.66.1010.29
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII - Bergamo: 800.88.33.00
CAV Centro antiveleni Veneto - Verona: 800.011.858

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
⚠ Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides
 Potassium Hydroxide
 cocamidopropil betaina

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Agents de surface amphotères, Agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également : Enzymes, Parfums

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie	Plus d'informations
>= 2% - < 5%	cocamidopropil betaina	CAS: 147170-44-3 EC: 931-333-8 REACH 01- No.: 2119489410-39	⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Eye Dam. 1 H318 4% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides	CAS: 308062-28-4 REACH 01- No.: 2119490061-47	⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	REACH n° : Polymer: N.A.

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

			<p>◊ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.</p>	
< 2%	Potassium Hydroxide	<p>Numéro Index: 019-002-00-8 CAS: 1310-58-3 EC: 215-181-3 REACH No.: 01-2119487136-33</p>	<p>◊ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290 ◊ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ◊ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314 Limites de concentration spécifiques: 0,5% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319 2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314 C >= 5%: Skin Corr. 1A H314</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	2-(2-butoxyethoxy) ethanol	<p>CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH No.: 01-2119475104-44</p>	<p>◊ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</p>	REACH n° : Polymer: N.A.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3
18 - TWA: 2 mg/m³, 0.87 ppm
TLV-TWA - TWA: 2 mg/m³
ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m³ - Notations: URT, eye, and skin irr
2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5
UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Notations: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

Valeurs limites d'exposition DNEL

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 44 03 - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

Travailleur professionnel: 15.5 03 - Consommateur: 3.825 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Consommateur: 5.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.44 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3

Travailleur professionnel: 1 03 - Consommateur: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: 19147.07

2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5

Travailleur professionnel: 67.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 67.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 101.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 6.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.0135 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00135 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1 04

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.1 04

Cible: 09 - valeur: 3000 mg/l

Cible: 12 - valeur: 0.8 04

Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

Cible: Eau marine - valeur: 0.00335 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.0335 mg/l

Cible: 11 - valeur: 0.0335 mg/l

Cible: 09 - valeur: 24 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.24 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.524 mg/kg

Cible: 12 - valeur: 1.02 mg/kg

Cible: 13 - valeur: 11.1 mg/kg

2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5

Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l

Cible: FRAB2 - valeur: 11 mg/l

Cible: 19 - valeur: 4.4 mg/kg

Cible: 20 - valeur: 0.44 mg/kg

Cible: 12 - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: 21 - valeur: 200 mg/l

Cible: Intoxication secondaire - valeur: 56 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc, PVC ou viton.

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Protection des mains:

gants nitrile; min. le temps de rupture des gants est: 480 min; l'épaisseur du gant est: 0.38 mm

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune clair	--	--
Odeur:	parfumé	--	--
Point de fusion/point de congélation:	-5°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	13.3 ± 0.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.06 +/-0,05 g/cm3	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 402

b:

Espèces: Lapin 02 - Notations: OECD Guideline 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin

Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

a:

Test: frab - Voie: Orale - Espèces: Rat 1.604 mg/kg - Notations: OECD - linea guida 401

Test: frab - Voie: Orale - Espèces: Rat 1.015 mg/kg - Notations: OECD - linea guida 401

b:

Test: Irritant pour la peau

Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3

a:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 333 01 - Notations: OCSE 425

2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5

a:

Test: frab - Voie: Orale - Espèces: Souris 2410 mg/kg

Test: frab - Voie: Orale - Espèces: Rat 3305 mg/kg

Test: frab - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2764 mg/kg

Test: STA (CLP) - Voie: Peau - Espèces: Lapin 2764 mg/kg

Test: EC54 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2H

Test: frab.5 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 0.35 mg/l

Test: frab 6600 mg/kg

b:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin 02

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: 18202.OCCHI Positif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons FRAB1 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 210

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie FRAB1 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 211

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 - Espèces: Plante aquatique > 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 201

Amines, C12-14 (even numbered)-Alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 01 10 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Invertebrati acquati 01 10 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues 01 1 mg/l

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

- Point final: NOEC - Espèces: Algues 01 0.1 mg/l
Point final: 21 - Espèces: Fanghi > 100 mg/l
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 01 1 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 01 1 mg/l
- Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 80 mg/l - Durée h: 90
- 2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: frab5 - Espèces: Poissons 2700 mg/l - Durée h: 96
Point final: frab5 - Espèces: frab14 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
Point final: frab4 - Espèces: frab6 > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: frab12 - Espèces: frab23 > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 201
Point final: frab2 - Espèces: frab19 > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 201
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
Biodégradabilité: Facilement biodégradable
2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5
Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: BIODG06 - Durée: 28D - %: 89
Test: frab4 - Durée: 28D - %: 100
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5
Bioaccumulation: frab - Test: frab1 1
- 12.4. Mobilité dans le sol
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
Mobilité dans le sol: Mobile
2-(2-butoxyethoxy)ethanol - CAS: 112-34-5
Mobilité dans le sol: 2 - Test: Koc 2
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR-UN Number: 3267
IATA-UN Number: 3267
IMDG-UN Number: 3267
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

79717/8

Page n. 9 de 13

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

ADR-Shipping Name:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (potassium hydroxide, sodium hydroxide)
IATA-Shipping Name:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (potassium hydroxide, sodium hydroxide)
IMDG-Shipping Name:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (potassium hydroxide, sodium hydroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
ADR-Class:	8
ADR - Numéro d'identification du danger :	80
IATA-Class:	8
IATA-Label:	8
IMDG-Class:	8
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Packing Group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	No
IMDG-EmS:	F-A , S-B
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR-S.P.:	274
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (E)
IATA-Passenger Aircraft:	851
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	855
IATA-S.P.:	A3 A803
IATA-ERG:	8L
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category B SW2
IMDG-Segregation:	SG35 SGG18
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
N.A.	

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 40

Restriction 55

Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 0.95 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
- GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA: Association internationale du transport aérien.
- IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
- ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile

Fiche de Données de Sécurité

PRESELF EMOL MEGAF.AR.GL EXTREME KG25

	internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.